



## COTISATION URSSAF

-----  
Par abid33

Bonjour à tous

Presentation: auxilliaire medical depuis 1982 ayant créé sa propre patientèle  
cession de patientèle en fevrier 2025  
continue son activité en cumul emploi retraite libéralisé bien sur en dehors du secteur qui a été cédé  
revenus inferieurs à 90.000 euros en 2025

question : l'urssaf integre t'il le montant de la cession dans le calcul des cotisations sociales ?  
et la caisse de retraite aussi ?  
le fisc à priori n'impose pas la somme ( 154 septies)

merci de votre retour